

AP 82 24 0020 01

# Avis de PREEMPTION SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 82

Commune de NOHIC, Surface sur la commune : 1 ha 53 a 40 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
FLOUQUET	ZA	0033			1 ha 53 a 40 ca	Landes

Et au prix de 10 000,00 € TTC (DIX MILLE EUROS)

### Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

# et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente est située sur la commune de NOHIC. Le marché foncier de ce secteur et, plus particulièrement celui de la plaine alluviale du Tarn, est relativement étroit, les terres de qualité agronomique sont hétérogènes et les exploitants agricoles cherchent à augmenter leur surface.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle de la parcelle vendue.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une société qui mettrait le bien à disposition d'une société d'exploitation qui cultive des parcelles agricoles contiguës. Le regroupement de parcelles ainsi réalisé pourrait permettre la constitution d'un tènement de plus grande dimension. Cet aménagement foncier présenterait un intérêt pour la conduite de cette exploitation et permettrait de renforcer son équilibre économique.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie 09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX** 

Ariège

Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

**SERVICES RÉGIONAUX** 

Territoires, Aménagement et Environnement

**Propriétés Rurales** 

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél: 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 € RCS TOULOUSE SIREN 086 120 235 APE: 4299 Z Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours Visa et Cachet de la Mairie Le Maire, Bernard DOAT

Hal

Pour la Safer Occitanie



AP 82 24 0020 01

## Avis de PREEMPTION SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 82

Commune de NOHIC, Surface sur la commune : 1 ha 53 a 40 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
FLOUQUET	ZA	0033			1 ha 53 a 40 ca	Landes

Et au prix de 10 000,00 € TTC (DIX MILLE EUROS)

#### Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

#### et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente est située sur la commune de NOHIC. Le marché foncier de ce secteur et, plus particulièrement celui de la plaine alluviale du Tarn, est relativement étroit, les terres de qualité agronomique sont hétérogènes et les exploitants agricoles cherchent à augmenter leur surface.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle de la parcelle vendue.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une société qui mettrait le bien à disposition d'une société d'exploitation qui cultive des parcelles agricoles contiguës. Le regroupement de parcelles ainsi réalisé pourrait permettre la constitution d'un tènement de plus grande dimension. Cet aménagement foncier présenterait un intérêt pour la conduite de cette exploitation et permettrait de renforcer son équilibre économique.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie 09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX** 

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement et Environnement

**Propriétés Rurales** 

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél: 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 € RCS TOULOUSE SIREN 086 120 235 APE: 4299 Z

Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours

Visa et Cachet de la Mairie Le Maire, Bernard DOAT

Visa et Cachet de la Mairie
Le Maire,
Bernard DOAT